

**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU LUNDI 04 DÉCEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 04 décembre 2023 à 19 heures 00 minute, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est assemblé dans la salle du Conseil Municipal de la mairie de Tauxigny, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis ROBIN, Maire, sur convocation adressée le 29 novembre 2023.

Etaient présents : MM. ROBIN Jean-Louis, GIRARD Yannis, MALVILLE Gilles, DOUCET Antoine, BUREAU Antoine, JACQUET Stéphane et GATEFIN Bertrand ; Mmes VIALLES Élisabeth, DUPUY Charline, GUÉRET Stéphanie, LAGNY Peggy, MARCHAND Marie, GOUALLIER Noëlle, AUGU Johanna, BIRAUD Marie-Hélène et BAUDAIS Alexandra.

Etaient absents excusés : MAUPTIT Sébastien, DUBOIS Cyrille, POUPEAU Stéphane, COIREAU Jérôme, HARPIGNIES Aurore, DURAND Mathieu et GASNAULT Ella.

Etaient absents :

Pouvoirs : POUPEAU Stéphane à GIRARD Yannis  
DURAND Mathieu à GATEFIN Bertrand  
MAUPTIT Sébastien à GOUALLIER Noëlle  
COIREAU Jérôme à VIALLES Élisabeth  
HARPIGNIES Aurore à BAUDAIS Alexandra  
GASNAULT Ella à LAGNY Peggy

Secrétaire de séance : Mme DUPUY Charline.

**Ordre du jour**

- \* FONDS DEPARTEMENTAL DE SOLIDARITE RURALE 2024
- \* MONTANT DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES OUVRAGES DES RESEAUX PUBLICS DE DISTRIBUTION DE GAZ.
- \* VALIDATION DE DEVIS POUR RENOVATION DE LOGEMENTS COMMUNAUX
- \* MONTANT DES LOYERS DE LOGEMENTS COMMUNAUX
- \* REMBOURSEMENT D'ACHATS.
- \* CONVENTION D'UTILISATION DE LOCAUX ET TERRAINS

QUESTIONS DIVERSES.  
- CIRCULATION.

M. ROBIN Jean-Louis, Maire, lit le procès-verbal du conseil municipal du 06 novembre 2023.

Aucune remarque n'ayant été faite sur le compte-rendu de la réunion du 06 novembre 2023, il est approuvé à l'unanimité.

**FONDS DEPARTEMENTAL DE SOLIDARITE RURALE 2024**

M. ROBIN Jean-Louis, Maire, indique que le dossier de demande au Conseil Départemental concernant la reconduction du Fonds Départemental de Solidarité Rurale (FDSR) doit être déposé avant le 31/12/2023.

Cette aide peut être cumulée avec d'autres subventions, dotations et fonds de concours.

Il propose de déposer un dossier sur le projet d'extension de la cantine scolaire, il présente l'estimatif du maître d'œuvre suite à la phase d'avant-projet définitif.

L'estimatif des travaux en décembre 2023 est de 352 570 €. Il indique la constante inflation avec un estimatif de 6 500 € en moins en septembre 2023.

Le coût estimé total actuel de l'opération est de 384 655 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir l'opération d'extension de la cantine scolaire et de solliciter une subvention du Conseil Départemental, dans le cadre du FDSR 2024.

Il charge Monsieur le Maire d'établir le dossier et l'autorise à signer toutes les pièces s'y rapportant.

La dépense sera inscrite au budget communal 2024.

*Mme LAGNY Peggy, conseillère municipale, arrive pour participer à la réunion. Le Maire était préalablement prévenu pour cette arrivée après le début de la séance en raison d'impératifs professionnels.*

**MONTANT DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE  
PUBLIC PAR LES OUVRAGES DES RESEAUX PUBLICS DE DISTRIBUTION DE  
GAZ.**

M. ROBIN Jean-Louis, Maire, expose que le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la commune par les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz a été actualisé par le décret du 25 avril 2007.

Il donne connaissance au Conseil municipal du décret n°2007-606 du 25 avril 2007 portant modification du régime des redevances pour occupation du domaine public des communes et des départements par les ouvrages de transport et de distribution de gaz et par les canalisations particulières de gaz et modifiant le code général des collectivités territoriales.

Il propose au Conseil, concernant les réseaux de distribution :

Article 1 : de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public par application du taux de 100 % par rapport au plafond de 0,035 €/mètre de canalisation de distribution prévu au décret visé ci-dessus et sur la base des éléments de calcul suivants :

$$PR = [(taux de redevance dont le plafond est de 0,035€) \times L] + 100€]$$

Où L représente la longueur des canalisations sur le domaine public communal exprimée en mètre, 100€ représente un terme fixe.

Article 2 : Que ce montant soit revalorisé chaque année :

- sur la base de la longueur actualisée du réseau de distribution de gaz implanté sur le domaine public communal,
- par application de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1<sup>er</sup> janvier ou tout autre index qui viendrait à lui être substitué.

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré, à l'unanimité, adopte les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz.

M. Yannis GIRARD, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, s'interroge sur la baisse de longueur de canalisation entre 2022 et 2023, de 1769 mètres et 216 mètres.

M. ROBIN Jean-Louis, Maire, interrogera GRDF sur cette évolution.

## TRAVAUX DANS LES LOGEMENTS COMMUNAUX.

M. ROBIN Jean-Louis, Maire, rappelle aux conseillers municipaux la rénovation des logements communaux libérés en 2023. Comme indiqué lors de la réunion du Conseil municipal du 06 novembre, le logement situé 2 impasse des Cygnes va bénéficier de la rénovation de la salle de bain à l'étage avec création d'un WC, la rénovation des peintures du logement. Un velux sera également posé à l'étage et le meuble de cuisine refait.

M. MALVILLE Gilles, Adjoint au Maire en charge des travaux, propose de valider les devis et de réaliser les travaux pour un montant total de 10 223 € HT pour partie peintures et sols par la SARL Denonin et de 1794.86 € HT pour la partie velux et meuble de cuisine par la menuiserie Laurençon.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient la SARL Denonin pour un montant de 11 245.30 € TTC et la menuiserie Laurençon pour un montant de 1946.44 € TTC pour effectuer les travaux dans le logement situé 2 impasse des Cygnes et autorise Monsieur le Maire à signer les devis correspondants.

La dépense était prévue au budget prévisionnel 2023 (Programme 65 : Bâtiments communaux).

Pour le logement du 2 impasse des Cygnes, il sera également nécessaire de faire certains travaux de mise aux normes de l'électricité.

M. Antoine DOUCET quitte la salle.

## LOYERS DE LOGEMENTS COMMUNAUX

M. ROBIN Jean-Louis, Maire, rappelle que la commune met ou va mettre en location trois logements situés 35 rue de la Liberté, 2 impasse des Cygnes et 6 Place Saint-Martin.

Ces logements font ou vont faire l'objet de rénovation. Ces logements sont tous reliés au réseau de chaleur.

Les montants des loyers et des charges de chauffage au moment de leur libération par les locataires précédents étaient respectivement de :

2 impasse des Cygnes

Loyer 678.06 €

Chauffage 102.33 €

35 rue de la Liberté n°2

Loyer 295.34 €

Chauffage 49.25 €

6 place Saint-Martin

Loyer 166.09 €

Chauffage 45.00 €

En sus du loyer, les preneurs remboursent au bailleur la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Mme LAGNY Peggy, Conseillère municipale, demande la raison de la différence de tarif entre les logements situés 35 rue de la Liberté et 2 impasse des Cygnes.

M. MALVILLE Gilles, Adjoint au maire en charge des travaux, précise que le logement situé 2 impasse des Cygnes outre le fait de présenter une surface plus grande comprend un garage et une petite cour/jardin. Le logement du 35 rue de la Liberté est situé à l'étage et sans surface extérieure (cour, jardin).

Les loyers actuels correspondent à des loyers qui ont été réévalués chaque année sur l'indice de référence de loyers (IRL).

La réévaluation annuelle des loyers de ces logements continuera de se faire sur ce principe.

Mme Alexandra BAUDAIS rappelle que la question est de savoir si on maintient les montants actuels ou si on les modifie.

M. MALVILLE Gilles, Adjoint au maire en charge des bâtiments communaux, indique qu'il serait bien de laisser un loyer faible pour le logement situé 6 place Saint-Martin pour qu'il reste à vocation d'être loué à une personne seule comme un apprenti ou un jeune travailleur arrivant sur la commune. Ce logement est également adapté pour une personne à mobilité réduite.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité fixe les tarifs de location des logements comme suit :

2 impasse des Cygnes	
Loyer	678.06 €
Chauffage	102.33 €

35 rue de la Liberté n°2	
Loyer	295.34 €
Chauffage	49.25 €

6 place Saint-Martin	
Loyer	166.09 €
Chauffage	45.00 €

Les montants sont réévalués chaque année sur la base de l'Indice de référence des loyers en vigueur au moment de la signature des baux.

En sus du loyer, les preneurs remboursent au bailleur la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

et autorise Monsieur le Maire à signer les baux correspondants.

Monsieur Antoine DOUCET, Conseiller municipal, revient dans la salle.

Mme Élisabeth VIALLES, Adjointe au maire en charge de la Vie Locale, ne prend pas part à la délibération suivante.

#### **REMBOURSEMENT D'ACHATS.**

Mme Elisabeth VIALLES, Adjointe au Maire en charge de la Vie Locale, a effectué des achats de décorations de Noël.

Le montant des achats est de 256.01 €.

Le Conseil Municipal doit autoriser le remboursement de ces frais par la commune sur présentation des factures ou tickets de caisse.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal d'autoriser le remboursement de ces frais par la commune à Mme Elisabeth VIALLES sur présentation des tickets.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide le remboursement de la somme de 256.01 € € à Mme Elisabeth VIALLES, Adjointe au Maire en charge de la Vie Locale, et charge M. le Maire de faire le nécessaire auprès du service de gestion comptable de la collectivité.

## **CONVENTION D'UTILISATION DE LOCAUX ET TERRAINS**

M. ROBIN Jean-Louis, Maire, informe que Le Loches Athletic Club dont l'objet est la pratique du football, représentée par son Président, Monsieur Rocher Philippe a demandé au club de l'AS TAUXIGNY à pouvoir utiliser le terrain de football de Tauxigny pendant la restauration de leur terrain d'entraînement de Loches. L'association A.S. Tauxigny a transmis cette demande à la commune de Tauxigny-Saint-Bauld propriétaire des terrains et locaux.

Il précise, qu'en cas d'accord, la ville de Loches a proposé une intervention pour améliorer un peu le terrain actuel.

L'utilisation se ferait les mercredi, jeudi et vendredi en concertation avec les utilisations des club locaux de l'AS Tauxigny et de l'AS Saint-Bauld.

M. Antoine DOUCET s'inquiète du nombre d'utilisation et de joueurs présents à ces entraînements et les conséquences sur l'état du terrain s'il est trop utilisé.

M. Yannis GIRARD, 1er Adjoint au Maire, souhaite que la convention précise ces points pour éviter les litiges.

M. Bertrand GATEFIN demande si une demande écrite a été faite.

M. Jean-Louis ROBIN, Maire, répond que la demande a été faite à l'AS Tauxigny puis transmise à la commune.

M. Yannis GIRARD, 1er Adjoint au Maire, demande si d'autres communes alentour ont accédé à cette demande.

M. Jean-Louis ROBIN, Maire, indique qu'il a demandé au Loches Athletic Club qu'il priorise le terrain communautaire de Dolus-le-Sec mais il est en très mauvais état et l'éclairage a été détérioré suite à des occupations illicites.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise la signature de la convention de mise à disposition et d'utilisation d'un terrain et de locaux communaux avec le Loches Athletic Club section football.

Une caution de 500 € et une attestation d'assurance seront demandées.

## **DÉCISION MODIFICATIVE N°4**

Le Maire expose au le conseil municipal que des crédits ouverts à l'article 739211 du budget de l'exercice 2023, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver la décision modificative suivante :

FONCTIONNEMENT :		RECETTES	DÉPENSES
6588	Autres ch. diverses de gestion courante		-304.00
739211	Attribution de compensation		304.00
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide de modifier le budget communal 2023 en conséquence et charge M. le Maire de faire le nécessaire auprès du service de gestion comptable de Loches.

## QUESTIONS DIVERSES

### - CIRCULATION :

M. Jean-Louis ROBIN, Maire, fait un point sur les aménagements envisagés rue Haute.

A la suite d'une rencontre avec la directrice du service territorial d'aménagement, le marquage au sol des emplacements de parking sera renforcé.

La bande d'arrêt au niveau de la chapelle sera revue.

Des marquages au sol de zone 30 en résine seront réalisées après réfection du bitume en 2024/2025.

M. Antoine BUREAU demande si ces informations seront remontées au collectif d'habitants reçu cet été.

M. Bertrand GATEFIN demande si un relevé des données du radar pédagogique situé rue Haute a été exploité.

M. Jean-Louis ROBIN, Maire, et M. Gilles MALVILLE, Adjoint au maire, répondent que les données n'ont pas été relevées et que le radar va être déplacé plus en avant dans la rue Haute.

M. Jean-Louis ROBIN, Maire, indique également que des plots et une chicane provisoires vont être installées au lieu-dit Montouvrin à hauteur de l'arrêt de bus.

Mme Alexandra BAUDAIS demande quels aménagements peuvent être envisagés pour le stationnement à Saint-Bauld notamment dans la rue Principale.

M. Jean-Louis ROBIN, Maire, indique qu'il peut être envisagé des places de stationnement en quinconce comme dans la rue Haute ou des interdictions de stationnement par endroit.

Mme Alexandra BAUDAIS répond qu'il faut prendre en compte la facilité des habitants à pouvoir se garer près de chez eux.

M. Antoine BUREAU indique que la commission PAVE travaille sur le mix piéton/voiture sur toute la commune et notamment rue Principale mais qu'évidemment les configurations notamment de trottoirs ne sont pas les mêmes.

### - COMMERCE :

M. Stéphane JACQUET demande ce qu'il advient de l'électricité du commerce.

Mme Peggy LAGNY indique que les locataires gérants ont repris un contrat à leur nom auprès de leur fournisseur initial en septembre mais que le litige des frais de résiliation qui leur sont demandés sera difficile à régler.

M. Jean-Louis ROBIN, Maire, lit un courrier déposé en mairie par M. et Mme LAMBESEUR sur la situation du commerce à destination des élus. Ce courrier liste un certain nombre de griefs vis-à-vis de

la commune sur des finalisations de travaux qui ne sont pas réalisées (fonctionnement du puit de lumière, garage à vélo et rampe d'accès coté terrasse), le montant du loyer, leur difficulté à le payer et le manque d'accompagnement de la commune. Il indique également une volonté de mettre fin aux baux si une solution n'est pas trouvée à ces problèmes.

Plusieurs élus s'accordent à dire que certes des finalisations sont à faire mais qu'en aucun cas, celles-ci ne peuvent être pointées du doigt pour justifier les difficultés rencontrées par les gérants. Un suivi régulier est fait. Il a été présenté notamment lors du conseil municipal du 06 novembre. Il est constaté que plusieurs éléments d'aide et d'évolution n'ont jamais vraiment été mis en œuvre par les locataires gérants.

La commune a la volonté de maintenir un commerce et va rencontrer les locataires gérants pour évoquer la poursuite de l'activité.

La séance est close à 20 heures 15 minutes.










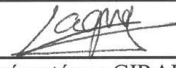




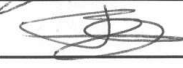
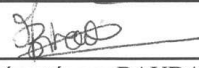
Le prochain Conseil Municipal se déroulera le lundi 08 janvier 2023 à 19 heures.

<b>DATE</b>	<b>NUMERO</b>	<b>OBJET</b>
04/12/2023	DE_2023_012_043	FONDS DEPARTEMENTAL DE SOLIDARITE RURALE 2024
04/12/2023	DE_2023_012_044	MONTANT DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES OUVRAGES DES RESEAUX PUBLICS DE DISTRIBUTION DE GAZ.
04/12/2023	DE_2023_012_045	TRAVAUX DANS LES LOGEMENTS COMMUNAUX
04/12/2023	DE_2023_012_046	LOYERS DE LOGEMENTS COMMUNAUX
04/12/2023	DE_2023_012_047	REMBOURSEMENT D'ACHATS.
04/12/2023	DE_2023_012_048	CONVENTION D'UTILISATION DE LOCAUX ET TERRAINS
04/12/2023	DE_2023-012_048	DÉCISION MODIFICATIVE N°4

République Française  
 Département d'Indre-et-Loire - Arrondissement : LOCHES  
 COMMUNE NOUVELLE TAUXIGNY-SAINT-BAULD

LISTE DE PRESENCE  
 Réunion du 04/12/2023

Date de la convocation: 29/11/2023

NOM	FONCTION	SIGNATURE
<b>ROBIN Jean-Louis</b>	Maire	
<b>GIRARD Yanniss</b>	1er Adjoint Au Maire	
<b>DUPUY Charline</b>	2e Adjointe Au Maire	
<b>MALVILLE Gilles</b>	3e Adjoint Au Maire	
<b>VIALLES Elisabeth</b>	4e Adjointe Au Maire	
<b>MARCHAND Marie</b>	Conseillère Municipale	
<b>GOUALLIER Noëlle</b>	Conseillère Municipale	
<b>DOUCET Antoine</b>	Conseiller Municipal	
<b>JACQUET Stéphane</b>	Conseiller Municipal	
<b>LAGNY Peggy</b>	Conseillère Municipale	
<b>POUPEAU Stéphane</b>	Conseiller Municipal	Représenté par GIRARD Yanniss
<b>AUGU Johanna</b>	Conseillère Municipale	
<b>BUREAU Antoine</b>	Conseiller Municipal	
<b>GATEFIN Bertrand</b>	Conseiller Municipal	
<b>MAUPTIT Sébastien</b>	Conseiller Municipal	Représenté par GOUALLIER Noëlle
<b>DUBOIS Cyrille</b>	Conseiller Municipal	
<b>COIREAU Jérôme</b>	Conseiller Municipal	Représenté par VIALLES Elisabeth
<b>GUÉRET Stéphanie</b>	Conseillère Municipale	
<b>BAUDAIS Alexandra</b>	Conseillère Municipale	
<b>BIRAUD Marie-Hélène</b>	Conseillère Municipale	
<b>HARPIGNIES Aurore</b>	Conseillère Municipale	Représentée par BAUDAIS Alexandra
<b>DURAND Mathieu</b>	Conseiller Municipal	Représenté par GATEFIN Bertrand
<b>GASNAULT Ella</b>	Conseillère Municipale	Représentée par LAGNY Peggy